

VALEURS DES POINTS AGIRC ET ARRCO AU 1ER NOVEMBRE 2018

[Accueil](#) > [Presse & Actualités](#) > [Toutes les Actualités du Groupe](#) > Valeurs des points Agirc et Arrco au 1er novembre 2018

Actualités

Publié le 05 Nov. 2018 - Mis à jour le 05 Nov. 2018
Écrit par Humanis

Les partenaires sociaux gestionnaires des régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco ont arrêté les valeurs des points au 1^{er} novembre 2018.



L'Accord national interprofessionnel relatif aux retraites complémentaires Agirc-Arrco du 30 octobre 2015 stipule, qu'à compter de 2016, la revalorisation de la valeur des points des régimes Agirc et Arrco prend effet au 1^{er} novembre de chaque année.

Cet accord prévoit également que : " Pour chacun des exercices 2016, 2017 et 2018, la valeur de service des points Agirc et Arrco sera indexée sur l'évolution des prix à la consommation hors tabac, diminuée de 1 point, sans pouvoir diminuer en valeur absolue".

L'hypothèse d'inflation prévisionnelle étant de 1,6 % pour l'exercice 2018, les valeurs des points Agirc et Arrco sont revalorisées de 0,6 % au 1^{er} novembre 2018.

En conséquence, les valeurs à retenir pour l'échéance du 1^{er} novembre 2018 sont les suivantes :

- pour l'Agirc : 0,4378 €
- pour l'Arrco : 1,2588 €

Partager cet article :  Partager  Partager  Partager  Envoyer